

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD36

présenté par  
M. Boudié, rapporteur

-----

### AVANT L'ARTICLE 45 QUINQUIES

Supprimer la division et l'intitulé du Chapitre IX.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de supprimer le dispositif, introduit par le Sénat en première lecture, sur les "pôles ruraux d'aménagement et de coopération", afin de créer à leur place une nouvelle catégorie, celle des "pôles de développement et d'équilibre des territoires".